Conseil Municipal Du 30 Juin 2016

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal : 70 En exercice : 69 Qui ont pris part à la délibération : 51 Date de Convocation : 21 Juin 2016 Date affichage : 04 Juillet 2016

L'an deux mil seize, le 30 Juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENTONNAY, se sont réunis dans la salle des fêtes du quartier de Boësse, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GODET, Maire d'Argentonnay.

Etaient présents: BAUDRY Murielle, BESNARD Sandra, BILLY Colette, BOUTET Sophie, CHIRON Georges, DAVID Catherine, DESCHAMPS Jérôme, FABIEN Ariel, FAVRELIERE Julie, FILLON Sébastien, GARREAU François, GENTY Simon, GERARD Martine, GIRAULT Robert, GOBIN Laurent, GODET Fabien, GODET Jean-Paul, GOUBEAU Sonia, GRELLIER Christine, GRIMAULT Jean-Paul, GUIGNARD Isabelle, GUILLOTEAU Michel, LABORDE Quentin, LANDAIS Valérie, LAVAUD Martine, LERIQUE François, LOGEAIS Jean-Paul, MABILAIS Béatrice, MARTIN Jeannine, MENARD Rémy, MENARD Yannick, MENUAULT Hugues, MUSSET Nicole, NIORT Marie, NIORT Stéphane, NOEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PIERROIS Marie-Catherine, PILOTEAU Pascal, PRAUD Francine, PROUST Annick, RABILLOUD Hélène, RAIMBAULT Emilie, RAUCH Claude, ROCHAIS Claude.

Etaient absents représentés: BODET Yvonne ayant donné pouvoir à Valérie LANDAIS, CLIDIERE Roger ayant donné pouvoir à Ariel FABIEN, de TROGOFF Gaëtan ayant donné pouvoir à Robert GIRAULT, FARDEAU Adeline ayant donné pouvoir à Sébastien FILLON, DANDRES Bernard ayant donné pouvoir à Claude ROCHAIS, GODET Stéphane ayant donné pouvoir à Fabien GODET

<u>Etaient absents excusés :</u> ARNAULT Alain, AUDOUIN Pascal, BECOT Alain, BILLEAUD Laurent, BODET Joël, BONNIN Mylène, BROSSARD Thierry, CASSIN Armelle, CHIRON Laëtitia, DUFOUR Nadine, DURAND Jacques, GAURY Noël, GAZEAU Jean-Louis, LAVILLONNIERE Sébastien, METIVIER Nathalie, OLIVIER Jean-Luc PAINEAU Marjorie

Etaient absents: BARON Sébastien,

Secrétaire de séance : Georges CHIRON

- Mr le Maire nomme comme secrétaire de séance Mr Georges CHIRON
- Le Conseil Municipal adopte le Compte rendu du dernier Conseil Municipal, à l'unanimité.

<u>Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal</u>

Concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Les décisions sont les suivantes :

Nature de la décision	Date des	Entreprise	Montant
	devis		TTC
Protections Murales – Salle de Judo -	08/06/2016	CASAL SPORT	1.359,75€
Tee-shirts Argentonnay – Tour des Deux-Sèvres -	15/04/2016	COPY COLOR	2.340,00€
Bâche Argentonnay – Stylo -	18/04/2016	COPY COLOR	814,80€
Emeline BIROT – Diététicienne – Cantine Moutiers	28/01/2016	Emeline BIOT	375,00€
La Chapelle			
Emeline BIROT – Diététicienne – Cantine Moutiers	28/01/2016	Emeline BIOT	491,08€
La Chapelle			

1- Attribution du marché pour la fourniture des repas à la cantine de l'école du « Chat Perché »

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 Mai 2016 autorisant le Maire à lancer une consultation pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide à compter de la prochaine rentrée scolaire 2016-2017, à la cantine de l'école du « Chat Perché » ;

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28;

Le Maire rappelle qu'une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

1- La qualité et la provenance des produits (40%)

- 2- La distance d'approvisionnement par rapport au lieu de fabrication (30%)
- 3- Le prix (30%)

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 04 Juin 2016. Suite à l'analyse des offres, le 20 Juin 2016, la Commission a décidé de retenir l'offre de l'ADAPEI 79

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- 🛮 D'attribuer le marché pour la fourniture des repas à la cantine de l'école du « Chat perché », à l'ADAPEI 79 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché;
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette attribution de marché de fournitures.

2- Tarifs des repas à la cantine de l'école du « Chat Perché »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- bécide de fixer le prix des repas aux enfants à 3,30 € avec effet au 1^{er} Septembre 2016, pour l'année scolaire 2016-2017.
- ♦ Décide de fixer le prix des repas adultes à 5,75€ avec effet au 1 er Septembre 2016, pour l'année scolaire 2016-2017

3- Convention de mise à disposition

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- •l'absence de moyens administratifs de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais ne permet pas la prise en charge des tâches administratives à effectuer,
- •la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune d'Argentonnay,

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais, une convention de mise à disposition pour un adjoint administratif de 2ème Classe de la commune d'Argentonnay auprès de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune d'Argentonnay.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE

le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais

4- Tarifs Camping

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à compter du 1^{er} janvier 2017 les tarifs suivant au Camping Municipal,

Caravaning	Tarif par nuitée						
ou.u.ug	Ju	illet/Aoû	t	Avril, Mai, Juin, Sept			
	ттс	нт	TVA 10%	ттс	нт	TVA 10%	
Emplacement Camping Caravaning (1)							
Forfait 1 campeur	7,50	6,82	0,68	6,00	5,45	0,55	
Forfait 2 campeurs	11,00	10,00	1,00	9,50	8,64	0,86	
Campeur supplémentaire >10 ans	3,50	3,18	0,32	3,00	2,73	0,27	
Enfant de 3 à 10 ans	2,70	2,45	0,25	2,00	1,82	0,18	

Supplément électricité	3,00	2,73	0,27	3,00	2,73	0,27
Animal (gratuité pour chien guide)	1,50	1,36	0,14	1,50	1,36	0,14
Garage mort/emplacement supplémentaire	6,50	5,90	0,60	5,00	4,55	0,45
Visiteur +2h	2,50	2,27	0,23	2,00	1,82	0,18
Taxe de séjour	0,20			0,20		
Camping Car						
Stop Caravaning sans Electricité (2)	9,50	8,64	0,86	8,00	7,27	0,73
Vidange et remplissage en eau	2,60	2,36	0,24	2,60	2,36	0,24
Adhérent ACSI	11,00	10,00	1,00	11,00	10,00	1,00

⁽¹⁾ sans électricité avec un véhicule

(2) valable pour 2 pers sans électricité de 17h30 à 9h30 avec vidange-remplissage inclus

Remise de 10% sur les forfaits uniquement hors prestation annexe pour les séjours > 1 mois

(uniquement emplacement camping forfait 1 ou 2 personnes)

CHALETS TARIF NUITEE	2017								
		1 nuit		Ni	uit suivan	te	par n	ment cha uit d'octo avril inclus	bre à
Hors période du 09/07 au 27/08 et vacances scolaires sauf disponibilité.									
Week-end férié 2 nuits min.	TTC	нт	TVA 10 %	TTC	нт	TVA 10 %	TTC	нт	TVA 10 %
5 à 7 pers (1, 2, 3)	70,00	63,64	6,36	60,00	54,55	5,45	5,00	4,54	0,46
4 à 6 pers (5)	60,00	54,55	5,45	50,00	45,45	4,55	5,00	4,54	0,46
2 à 4 pers (4, 6 handi)	50,00	45,45	4,55	40,00	36,36	3,64	5,00	4,54	0,46

CHALETS TARIF SEMAINE	2017					
	09/07 au 27/08 du samedi 16h au samedi 10h			Avant 09/07 et		
Remise de 5% à partir de 2 semaines réservées du 09/07 au 27/08			rvées du 09/07		Arrivée à vot	après 27/08
	TTC	нт	TVA 10 %	TTC	нт	TVA 10 %
5 à 7 pers (1, 2, 3)	450,00	405,00	45,00	345,00	313,64	31,36
4 à 6 pers (5)	367,00	333,64	33,36	285,00	259,09	25,91
2 à 4 pers (4, 6 handi)	335,00	304,55	30,45	258,00	234,55	23,45

Caution : 250€ Ménage : 60€

Supplément animal : 11€/semaine ou 2€/jour

5- <u>Tarifs Camping – Divers - Matériel</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à compter du 1^{er} Juillet 2016 les tarifs suivant au Camping Municipal,

VAISSELLE & MATERIEL	HT 2016	TTC 2016
assiette creuse 21 cm	1,46 €	1,75€
assiette dessert 19 cm	1,33 €	1,60€
assiette plate 23 cm	1,46 €	1,75€
balai brosse manche bois	3,13 €	3,75€
beurrier	2,63 €	3,15€
bol	1,25 €	1,50€
cendrier	0,96 €	1,15€
cintre	0,58 €	0,70€
clé boîte à sardines	0,71 €	0,85€
coquetier	1,08 €	1,30€
couette 1 personne	21,00 €	25,20€
couette 2 personnes	33,50 €	40,20€
couteau	1,46 €	1,75€
couteau à pain	2,21 €	2,65€
couteau à viande	3,50 €	4,20€
couverts à salade plastique	1,96 €	2,35€
cuillère à café	0,71 €	0,85€
cuillère bois	1,15 €	1,38€
cuillère inox	1,15 €	1,38€
cuvette 32cm	1,95 €	2,34€
décrottoir	4,75 €	5,70€
dessous de plat polirey	3,25 €	3,90€
Cuit vapeur micro-onde 3 en 1	3,63 €	4,35€
égouttoir à légumes	3,36 €	4,03€
ensemble WC	2,33 €	2,80€
éplucheur + 2 couteaux office	2,46 €	2,95€
essoreuse à salade	4,63 €	5,55€
faitout émail diam 24cm 7 l	15,90 €	19,08€
fourchette inox 15/10	1,15 €	1,38€
gobelet gradué 1/2l	1,44 €	1,73€
grande cuillère inox	3,63 €	4,35€
grande fourchette inox	3,63 €	4,35€
poêle inox diam 30 cm	15,25 €	18,30 €
séchoir à linge blanc	20,83 €	25,00 €

VAISSELLE & MATERIEL	HT 2016	TTC 2016
lot de 2 couvercles	5,50 €	6,60 €
louche inox	3,58 €	4,30 €
oreiller	9,04 €	10,85 €
ouvre-boîte	0,92 €	1,10 €
passoire à thé	1,30 €	1,56 €
pelle + balayette	1,92 €	2,30 €
planche à découper téflon	3,83 €	4,60 €
plat four pyrex 20 x 35cm	6,38 €	7,65 €
plat four pyrex 30 cm	10,00 €	12,00 €
plat service arcopal diam 28	6,00 €	7,20 €
plat service inox 40 cm	6,88 €	8,25 €
plateau	5,33 €	6,40 €
Pot à eau verre 1,1 L	3 ,08 €	3,70 €
poubelle 15 litres	6,70 €	8,04 €
protège matelas 140	16,50 €	19,80 €
protège matelas 80	14,90 €	17,88 €
range-couverts	2,08 €	2,50 €
râpe à fromage	2,29 €	2,75 €
saladier arcopal 24,5cm	3,46 €	4,15 €
saladier arcopal 28cm	4,58 €	5,50 €
salon de jardin la table	46,90 €	56,28 €
salon de jardin la chaise	16,67 €	20,00 €
seau 10 l	7,69 €	9,23 €
séchoir à linge rouge	12,71 €	15,25 €
serpillière	1,29 €	1,55 €
sous-taie	3,83 €	4,60 €
sous-tasse	0,67 €	0,80 €
spatule bois	0,54 €	0,65 €
spatule inox	2,71 €	3,25 €
tasse	1,04 €	1,25 €
mug	1,20 €	1,44 €
théière inox 1I	9,79 €	11,75 €
tire-bouchon à levier	3,21 €	3,85 €
verres 16cl	0,67 €	0,80 €
	1	

chaise séjour	20,83 €	25,00 €
multiprise électrique	7,92 €	9,50 €
téléviseur	196,66 €	235,99 €
fil antenne	20,83 €	25,00 €
Cordon adaptateur télé	37,50€	45,00€
Ciseau casse noix	1,85 €	2,22€
Evier résine	69,90 €	83,88 €
Convecteur 1500W	39,90 €	47,88 €
Plaque électrique	79,79€	95,75€

verres 20 cl	0,79 €	0,95 €
Veries 20 Ci	0,79 €	0,95 €
Four Micro onde	50,00 €	60,00 €
grille-pain	20,83 €	25,00 €
cafetière électrique	30,00 €	36,00 €
Verseuse à café	3,83 €	4,60 €
Lot de 3 casseroles email 14/16/18	17,65 €	21,18 €
Spot liseuse applique LED	34,90 €	41,88 €
Convecteur 500W	24,90 €	29,88€
réfrigérateur	190,83 €	50,00 €

	ı	
LOCATION	HT 2016	TTC 2016
Téléviseur	1,67 €	2,00 €
CAUTIONS	HT 2016	TTC 2016
Chalets	208,33 €	250,00 €
Fer à repasser	41,67 €	50,00 €
Cordon Electrique	41,67 €	50,00 €
Four Micro Onde	50,00 €	60,00 €
Lit + matelas bébé	41,67 €	50,00 €
Chaise haute	20,83 €	25,00 €
Badge accès camping	12,50 €	15,00 €
rallonge électrique	24,00 €	30,00 €
VENTE	HT 2016	TTC 2016
JETONS lavage séchage linge	4,17€	5,00€
Carte postale	0,42€	0,50€
Balle de baby foot	0,83 €	1,00 €
Balle ping pong	0,42 €	0,50 €
kits couchage jetable 1 personne	2,25 €	2,70 €
kits couchage jetable 2 personnes	3,75 €	4,50 €
FRAIS DE NETTOYAGE ET MENAGE	HT 2016	TTC 2016
frais de nettoyage/Ménage	50,00€	60,00 €
FORFAIT PISCINE / JOUR	HT 2016	TTC 2016
1 adulte/1 enfant	Gratuit	Gratuit

6- Tarifs du Gîte de La chapelle Gaudin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivants :

		Tarifs 2017
Très Haute saison	• 08 juillet 2017 au 26 août 2017	379.00 €
Haute saison	 01 juillet 2017 au 08 juillet 2017 26 août 2017 au 02 septembre 217 	379.00 €
Moyenne saison	 29 avril 2017 au 01 juillet 2017 02 septembre 2017 au 30 septembre 2017 	209.00€
Basse saison	 07 janvier 2017 au 04 février 2017 04 mars 2017 au 01 avril 2017 30 septembre 2017 au 21 octobre 2017 04 novembre 2017 au 23 décembre 2017 	198.00€
Vacances printemps	• 01 avril 2017 au 29 avril 2017	209.00 €
Vacances Hiver	 04 février 2017 au 04 mars 2017 21 octobre 2017 au 04 novembre 2017 23 décembre 2017 au 06 janvier 2018 	209.00€

Courts séjours hors haute et très haute saison:

Année	2017
1 nuit	80.00€
2 nuits	96.00€
3 nuits	130.00 €
4 nuits	150.00 €

<u>Prestations supplémentaires</u>:

2 draps + taie de traversin: 8 € par lit par séjour

3 serviettes de toilette : 5 € par personne par séjour.

7- Passage d'un agent intérimaire en CDD

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 27 du 4 janvier 2016,

Vu le budget adopté par délibération n° 29 du 11 janvier 2016,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 41 du 11 janvier 2016,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité,

Il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dixhuit mois consécutifs.

La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint technique 2 ème classe, échelon 1 échelle 3,

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 41 du 11 janvier 2016 est applicable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2016,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État,

8- Versement des subventions aux associations

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les différentes subventions, tels que proposés par les commissions :

Subventions aux associations:

Les Anciens Combattants de Moutiers : 650,00€ pour l'achat d'un drapeau La Colporteuse : 800€ pour le chantier de jeunes en Argentonnay

La demande de l'Association « L'Amicale du Tir » n'a pas été retenue. Il a été par ailleurs proposé un endroit sécurisé pour ranger le matériel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions ci-dessus.

9- Subvention Ecole de Voulmentin

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Ecole privée « La Fontaine » de Voulmentin sollicite une subvention pour les frais de scolarité des enfants de la Coudre, fréquentant l'établissement, pour l'année scolaire 2014-2015, de 535€/élève, soit 10.165€ (535€ x 19 élèves).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser ladite subvention à l'Ecole privée « La Fontaine ».

10- Plan de financement de la mise en accessibilité et sécurisation de la « Route de Châtenay »

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant de l'estimation des travaux ayant été modifié, il convient de présenter un nouveau plan de financement pour les demandes de subventions.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit:

DEPENSES

Travaux de sécurisation		23 740,00 €
Maîtrise d'œuvre AREA URBANISME TOTAL des dépenses prévues	н.т	2 880,00€ 26 620,00 €
RECETTES Amendes de police 20% La région		5 324,00 € 5.000,00 €
Réserve Parlementaire (accordée)		6 500,00€
TOTAL SUBVENTIONS		16.824,00€
Autofinancement		9 796,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet et le plan de financement ci-dessus, et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

11- Indemnité de Gardiennage de l'Eglise

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite à la circulaire ministérielle n°077 du 30 Mai 2016, fixant le montant de l'indemnité pour le gardiennage des églises, il convient de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage des églises.

Selon la circulaire, le plafond est fixé à 474,22 € si le gardien réside dans la localité où se trouve l'église et à 119,55 € si le gardien ne réside pas dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser :

[∜]pour la commune déléguée d'Argenton les Vallées, la somme de 474,22€, à la Paroisse St Paul.

[⇔]pour la commune déléguée de La Coudre, la somme de 85,00€, à Mr Jean-Marie BARON.

12- Choix du prestataire du Site Internet

Mr le Maire fait part des devis de deux prestataires pour le site internet de la commune d'Argentonnay :

	Mon Clocher.com	Créasit
Création du site y compris formation	2 990,00€ HT	3 220,00€ HT
Reprise/intégration des données	1 500,00€ HT	1 000,00€ HT
Formation		960,00€ HT
Option Tipi	137,50€ HT	
Annuaire des associations	Offert (450,00€)	
TOTAL	4 627,50€ HT	5 180,00€ HT
Hébergement du site par an	416,66€ HT	500,00€ HT

Ces devis et prestations ont été étudiés par les co-pilotes de la Commission Communication.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir, Mon Clocher.com.

13- Travaux sanitaires de l'école de La Chapelle Gaudin

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande des parents d'élèves quant à la réalisation de travaux sur les sanitaires de l'école de La Chapelle Gaudin.

Mr le Maire et Pascal PILOTEAU proposent donc de se rapprocher du cabinet d'Architecture R&C d'Argenton Les Vallées, pour chiffrer les travaux à réaliser.

14- Travaux sur les voies communales d'Ulcot

Vu la délibération du conseil municipal d'Ulcot en date du 19 Juin 2015 approuvant le projet de travaux sur les voies communales d'Ullcot et le plan de financement s'y rapportant ;

Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises a été menée pour le projet de travaux sur les voies communales d'Ullcot.

Quatre entreprises ont répondu à cette consultation :

- L'Entreprise CHARIER TP pour 84 441,41€ TTC
- L'Entreprise PAJOT pour 98 934,52 € TTC
- L'Entreprise PELLETIER pour 99 166,32 € TTC
- L'Entreprise COLAS pour 72 813,12€ TTC

Toutes ont respecté le cahier des charges. Après analyse des offres, la commission a estimé comme économiquement la plus avantageuse l'entreprise suivante :

- L'Entreprise COLAS Pur un montant des travaux à 60 677,60 € HT soit 72 813,12€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le choix de la commission et de retenir l'Entreprise COLAS comme titulaire du marché Travaux sur les voies communales d'Ulcot.

15- Avis sur installations classées relatif à l'extension de l'élevage avicole de Mr CHAGNEAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la délibération n°DCM2016-194 du 13 Juin 2016, relative à l'extension de l'élevage avicole de Mr CHAGNEAU, doit être annulée. En effet, cette délibération devait être prise après l'ouverture de l'enquête publique, soit après le 15 Juin 2016.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention, émet un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation relative à l'extension d'un élevage avicole exploité par Mr CHAGNEAU Thierry, à Saint Maurice Etusson.

16- Remboursement d'un agent pour frais engagés pour une visite médicale

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent a réglé les honoraires concernant une visite médicale d'aptitude au permis poids lourd, pour un montant de 33€ pour une visite médicale, concernant son aptitude au permis poids lourd.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le remboursement de l'agent.

INFOS questions diverses

- Tour des Deux-Sèvres : Présentation du circuit. // Décoration d'un bonhomme en bottes de paille sur chaque commune déléguée

- **Cinéma :** L'Association Sainte-Cécile gère le cinéma et le bail qui se termine en Juillet 2017. L'Association Immobilière du Poitou envisagerait de donner le bail au Collège Saint-Joseph.
- Diététicienne : Intervention sur la cantine de Moutiers-La Chapelle.
- Poulailler: chantier participatif et collectif
- **Commission bâtiments :** Réflexion projet de la salle des fêtes Vente de la Poste, de l'ancien bâtiment des notaires et revitalisation du centre bourg. Voir travaux salle des fêtes de Moutiers.

Séance levée à 23h15